

Reconnaissance territoriale et inclusion

La déclaration de reconnaissance de terres ou de territoires et la déclaration d'inclusion, telles que formulées ci-dessous, seront lues à haute voix au début d'une réunion formelle et/ou d'un événement public d'ICGS. Les réunions officielles sont celles qui comportent un ordre du jour officiel.

La déclaration de reconnaissance de terres ou de territoires sert à reconnaître de façon formelle les intendants autochtones d'un territoire spécifique, leurs ancêtres et leurs communautés.

La déclaration sur l'inclusion culturelle est une reconnaissance officielle du fait qu'Intégration communautaire Grand Sudbury accueille les gens de tous horizons et ne fait aucune discrimination.

Les déclarations de reconnaissance territoriale et d'inclusion doivent être utilisées comme suit :

- Lues à haute voix lors de toutes les réunions officielles d'ICGS;
- Inserées dans des présentations PowerPoint préparées pour des auditoires internes ou externes;
- Lues avant le début de toutes sessions ou activités de formation.

Les déclarations doivent être lues d'un ton professionnel, en tenant compte de l'intention et du contenu de la lecture. La version courte ou longue peut être utilisée à la discrétion de la présidence du comité ou de la coordination de l'événement.

Version abrégée

En guise d'engagement pour la vérité et la réconciliation, ICGS reconnaît le Traité Robinson-Huron de 1850. En tant que colons, nous reconnaissons que nous résidons et travaillons sur les terres traditionnelles des Premières Nations d'Atikameksheng Anishnawbek, qui comprennent également les terres traditionnelles de la Première Nation de Wahnapiatae. ICGS reconnaît également les contributions des Inuits, des Métis et de tous les peuples autochtones du Canada, qui ont façonné et renforcé nos communautés sur l'Île de la Tortue. ICGS accueille les gens de tous horizons. En tant que gestionnaires et membres du personnel de première ligne, nous ne discriminons pas à l'égard de toute communauté marginalisée. ICGS pratique une tolérance zéro à l'égard de l'intimidation et du harcèlement, tel que décrit dans notre politique. Nous encourageons toute personne qui se sent victime de discrimination à en parler à son gestionnaire afin que la question soit réglée en temps opportun et de façon respectueuse.

Version complète

En guise d'engagement pour la vérité et la réconciliation, Intégration communautaire Grand Sudbury reconnaît le Traité Robinson-Huron de 1850. En tant que colons, nous reconnaissons que nous résidons et travaillons sur les terres traditionnelles des Premières Nations d'Atikameksheng Anishnawbek, qui comprennent également les terres traditionnelles de la Première Nation de Wahnapiatae. Intégration communautaire Grand Sudbury reconnaît également les contributions des Inuits, des Métis et de tous les peuples autochtones du Canada, qui ont façonné et renforcé nos communautés sur l'Île de la Tortue.

Intégration communautaire Grand Sudbury accueille les gens de tous horizons. En tant que gestionnaires et membres du personnel de première ligne, nous ne discriminons pas à l'égard des personnes, quels que soient leur âge, leurs croyances, leur affiliation politique et leur race, y compris, mais sans s'y limiter, les personnes d'origine africaine, noire, caribéenne, sud-asiatique, asiatique, les femmes, les hommes, les membres des Premières Nations, les Métis et les Inuits, les membres de groupes ethnoraciaux, les personnes handicapées, les gais, les lesbiennes, les bisexuels, les transgenres et les transsexuels, les personnes de genre divers, les francophones et toutes les personnes dont la langue maternelle n'est pas l'anglais. Intégration communautaire Grand Sudbury pratique une tolérance zéro à l'égard de l'intimidation et du harcèlement, tel que décrit dans notre politique. Nous encourageons toute personne qui se sent victime de discrimination à en parler à son gestionnaire afin que la question soit réglée en temps opportun et de façon respectueuse.